

Cursus pédagogique et Cycles

Disciplines	Cycles / Niveaux	Temps de cours hebdomadaires (1)
Eveil musical / corporel		0h45
Formation Musicale (cours collectifs)	Cycle 1 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année Fin de Cycle 1 Cycle 2 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Fin de Cycle 2	0h45 cours et 0h45 chorale 0h45 cours et 0h45 FMAI (3) 1h15 FMAI 1h15 FMAI 1h15 FMAI
Formation Instrumentale (cours individuels)	Cycle d'observation Cycle 1 Cycle 2 Cycle 3	0h20 (2) 0h30 0h40 0h50

(1) Il s'agit d'un temps de cours moyen susceptible de varier pour la FM en fonction des effectifs

(2) Le Cycle d'Observation est réservé aux plus jeunes, débutants (6 à 8 ans)

(3) (3) FMAI : Formation Musicale Appliquée à l'Instrument

Les cycles

Les cycles permettent une plus grande souplesse dans la gestion du cursus des élèves.

Ainsi, en ce qui concerne les instruments, le nombre d'années par cycle (d'une moyenne de 4 ans sauf le cycle d'observation = 1 an ou 2 max.), varie d'un élève à l'autre suivant sa rapidité de progression.

La régularité de la pratique, la maturité et l'investissement de l'élève ont une incidence forte sur cette évolution.

Le passage d'un cycle à l'autre est conditionné par des acquisitions précises dans les domaines du son, de la technique, de la musicalité etc...

Un examen avec jury extérieur à l'école Musica-Loire valide les passages de cycles (excepté cycle d'observation).

Seuls les élèves que leurs professeurs estiment prêts peuvent présenter les examens de fin de cycle.

Le fonctionnement par cycles facilite également l'harmonisation des niveaux entre les écoles de musique adhérentes à l'UDEM 37 (Union Départementale des Ecoles de Musique d'Indre et Loire), elle-même rattachée à la FFEA (ex FFEM) - Fédération Française de l'Enseignement Artistique

EXAMENS ET NOTATION

Formation Musicale

Les évaluations concernent tous les niveaux tout au long de l'année, sous la forme de contrôles continus.

La fin du cycle 1 validée par un jury invité, permet le passage en Cycle 2.

La fin du cycle 2 validée par un jury invité, permet de clore les études de formation musicale au sein de Musica-Loire. Elles peuvent être poursuivies ensuite dans un autre établissement du type Conservatoire à rayonnement communale, départemental ou national.

L'examen départemental institué en 1998 est suspendu. Une révision globale organisée par l'UDEM 37 et soutenue par le Conseil Général, est en cours.

En interne, depuis septembre 2014, la formation musicale s'est tournée vers une FM appliquée à l'instrument (FMAI).

La formation musicale est indissociable de la formation instrumentale.

Instruments

Il n'y a pas de notions de 'niveau' ni de 'passage' pour les élèves en cours de cycle.

Ils sont toutefois tenus de présenter un morceau correspondant à leur évolution lors des différentes auditions programmées, seuls ou en petite formation.

La qualité du travail personnel, l'assiduité, l'investissement de l'élève etc...sont prises en compte dans les appréciations qui sont communiquées chaque année, comme pour la FM.

Pour les changements de cycles, des mentions sont décernées et seules les mentions Bien et Très Bien sont ascendantes.

Danse et pratiques collectives instrumentales

L'investissement de l'élève, son assiduité, sa créativité etc... sont essentielles pour sa progression.

Des cycles vont être instaurés progressivement dans ces disciplines qui font également l'objet d'évaluations écrites en termes d'acquisitions.

En danse (expression corporelle et hiphop) : Un temps d'évaluations est mis en place tous les deux ans.

